

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i>
<p>31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Fax: (220) 4410504 E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web www.achpr.org</p>		

**Communiqué final de la 20^{ème} Session extraordinaire de la Commission africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples**

Banjul, République Islamique de Gambie

09 - 18 juin 2016

1. La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission) a tenu sa 20^{ème} Session extraordinaire à Banjul, en République Islamique de Gambie, du 09 au 18 juin 2016.
2. La Session a été convoquée pour examiner les Communications et d'autres questions restées en suspens et urgentes à l'issue des Sessions précédentes.
3. Les travaux de la Session ont été présidés par **l'Honorable Commissaire Pansy Tlakula, Présidente** de la Commission, assistée de **l'Honorable Commissaire Soyata Maïga, Vice-Présidente**.
4. Les membres de la Commission ci-après ont pris part à la 20^{ème} Session extraordinaire :
 - i. L'Honorable Commissaire **Pansy Tlakula, Présidente** ;
 - ii. L'Honorable Commissaire **Soyata Maïga, Vice-Présidente** ;
 - iii. L'Honorable Commissaire **Reine Alapini-Gansou** ;
 - iv. L'Honorable Commissaire **Kayitesi Zainabo Sylvie**;
 - v. L'Honorable Commissaire **Lucy Asuagbor**;
 - vi. L'Honorable Commissaire **Med S. K. Kaggwa** ;
 - vii. L'Honorable Commissaire **Lawrence Murugu Mute** ;
 - viii. L'Honorable Commissaire **Jamesina Essie L. King** ;

- ix. L'Honorable Commissaire **Solomon Ayele Dersso**.
5. L'Honorable Commissaire **Yeung Kam John Yeung Sik Yuen** et l'Honorable Commissaire **Maya Sahli-Fadel** absents, se sont excusés.
6. La Commission a examiné vingt-sept (27) Communications:
- i. Treize (13) Communications sur la Saisine : dont la Commission s'est saisie de onze (11), a rejeté une (01), et a renvoyé une autre (01) ; par ailleurs trois (03) demandes de Mesures Conservatoires ont été accordées ;
 - ii. Dix(10) Communications sur la recevabilité dont sept (07) déclarées recevables, une (01) irrecevable, et deux (02) renvoyées;
 - iii. Trois (03) Communications sur le fond, dont une (01) adoptée et deux (02) renvoyées;
 - iv. La Commission a décidé de rapporter sa décision de renvoi d'une (01) Communication à la Cour.
7. La Commission a en outre donné des orientations sur des questions relatives à la mise en œuvre de ses recommandations concernant une Communication et a à cet effet discuté des stratégies pour l'exécution effective de ses décisions.
8. La Commission a examiné l'analyse sur la possibilité pour elle de traiter des Communications soumises contre le Soudan du Sud et a réaffirmé sa position précédente qui est que ledit pays n'étant pas partie à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Commission n'est pas fondée à traiter les Communications contre ce pays avant la ratification de la Charte par le Soudan du Sud.
9. La Commission a examiné et adopté les documents suivants :

- i. Développement de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression ;
- ii. Document sur la préparation des documents/questions pour les Rapports des Etats ;
- iii. Document sur les défis rencontrés par la Commission /le Secrétariat concernant les Communications ;
- iv. L'addendum au 40^{ème} Rapport d'activité de la Commission ; et
- v. Le Budget 2017 de la Commission.

10. La Commission a examiné son plan de travail annuel 2016 et adopté les activités prévues pour le second semestre.

11. La Commission a discuté et adopté des recommandations sur :

- i. Le Projet de la commémoration de « 2016 comme Année africaine des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les droits de la femme » ;
- ii. Le document sur les critères d'octroi du Statut d'Observateur ;
- iii. Les allocations et le Budget 2016 ;
- iv. Le projet de l'Appui panafricain ;
- v. L'appui de GIZ ;
- vi. La Note conceptuelle sur le Prix des Droits de l'Homme dans le cadre de la célébration de 2016 comme Année africaine des Droits de l'Homme;
- vii. Le renforcement des capacités des Commissaires et du personnel du Secrétariat ;
- viii. La demande de l'Université de Bristol visant à obtenir l'autorisation de fournir des mémoires d'*Amicus curiae* sur des affaires devant la CADHP et de travailler en collaboration avec la CADHP sur un Projet qu'elle entreprend sur le suivi de la mise en œuvre des décisions de la Commission et de la Cour sur des pays choisis;

- ix. La proposition de collaboration entre la Commission et la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur le renforcement des capacités ;
- x. La proposition du Réseau des Institutions Nationales des Droits de l'Homme pour l'adoption du 25 avril comme Journée de la détention préventive;
- xi. Les missions de promotion ;
- xii. La demande de Mission d'établissement des faits au Nigeria ;
- xiii. Le rapport du Réseau des Institutions Nationales des Droits de l'Homme sur la mise en œuvre des décisions de la Commission ;
- xiv. La demande de partenariat formulée par l'Organisation internationale de la Francophonie; et
- xv. La demande de collaboration introduite par l'Organisation de la Coopération Islamique.

12. La Commission a examiné et a renvoyé l'adoption des documents suivants :

- i. Mémoire sur la violation de l'article 1^{er} de la Charte ;
- ii. Lignes directrices relatives à la soumission des affaires à la Cour ; et
- iii. Document sur le rôle des Commissaires participant aux missions effectuées dans leur pays de nationalité.

13. La Commission a examiné et a adopté les observations conclusives relatives aux rapports périodiques présentés lors de ses 57^{ème} et 58^{ème} Sessions ordinaires par les Etats membres suivants :

- i. République Algérienne Démocratique et Populaire;
- ii. République d'Afrique du Sud; et
- iii. République de Namibie.

14. La Commission a entendu le compte-rendu de l'examen par le Conseil de Paix et de Sécurité du rapport sur la mission d'établissement des faits en République du Burundi.
15. La Commission a tenu une réunion avec une délégation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, avec qui la Commission a discuté des domaines de coopération et de collaboration.
16. La Commission a adopté cinq (05) résolutions:
- i. Résolution portant révision de la Déclaration de principes sur la Liberté d'Expression en Afrique ;
 - ii. Résolution sur les agressions contre les personnes souffrant d'albinisme au Malawi ;
 - iii. Résolution portant renouvellement du mandat du Point focal entre la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;
 - iv. Résolution sur le renouvellement du mandat des membres experts du Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH en Afrique ; et
 - v. Résolution sur le renouvellement du mandat des membres experts du Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme en Afrique.
17. La Commission exprime ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République Islamique de Gambie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés aux membres de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples au cours de la 20^{ème} Session extraordinaire.

Fait à Banjul, République Islamique de Gambie, le 18 juin 2016